



123

NUMÉRO

VENDREDI 6 DÉCEMBRE 2002

NOTES D'IÉNA

INFORMATIONS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

« *RÉINVENTER LA CHASSE POUR LE XXI^{ÈME} SIÈCLE* »

RAPPORTEUR :
VICTOR SCHERRER
 AU NOM
 DE LA SECTION DE
 L'AGRICULTURE ET
 DE L'ALIMENTATION
 PRÉSIDIÉE PAR
 ANDRÉ THÉVENOT

La France, par l'extrême variété de ses espaces, la richesse remarquable de sa biodiversité, la richesse non moins remarquable de son histoire et de sa culture cynégétiques, se place à l'avant-poste des débats sur la chasse.

Si près d'un million et demi de Français sont des chasseurs, ils ne sont pas les seuls à être concernés par la chasse.

La chasse entre en concurrence avec tous les autres usages de ce bien commun qu'est la nature. Elle est parfois contestée par tous ceux, opposants à la chasse ou protecteurs de la nature, qui ont une appréciation différente de la place de l'homme dans la nature et de son emprise sur l'animal sauvage.

Le Conseil économique et social a voulu appréhender la chasse dans toute sa complexité, en montrer toutes ses facettes, en la replaçant dans son contexte historique anthropologique et sociologique, sans oublier son ancrage au sein des territoires. Il a souhaité démontrer qu'un nouvel équilibre est possible en permettant aux uns et aux autres de dépasser ce qui aujourd'hui les oppose.

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
 DES
 10 ET 11 DÉCEMBRE 2002

Le nombre de chasseurs le plus élevé de l'Union européenne.

En 2001, les chasseurs sont au nombre de 1 384 000, en régression depuis 1975. Si les chasseurs français sont les plus nombreux, le nombre de chasseurs pour cent hectares n'est pas le plus élevé ; il est inférieur à ce qu'il est au Danemark (3,84 pour 4,35).

Les femmes sont peu présentes dans le monde de la chasse, elles ne représentent en effet que 2 % des chasseurs, mais elles sont de plus en plus nombreuses à passer le permis de chasser.

La chasse est une activité de loisir populaire, proche de la nature

Plus de la moitié des chasseurs sont des ouvriers ou des personnes inactives. Par ailleurs, un agriculteur sur quatre est chasseur, ce qui confirme le lien particulier de la chasse avec la vie rurale.

Selon le sondage BVA réalisé en avril 2002 pour le Conseil économique et social, la chasse est d'abord perçue comme un moyen de se retrouver dans la nature.

La chasse est source de contestation et parfois de conflits

La chasse étant perçue comme une activité dangereuse, sa cohabitation avec d'autres loisirs de nature n'en n'est pas facilitée.

Les dates d'ouverture et de fermeture des périodes de chasse aux oiseaux migrateurs et les lâchers de gibier constituent toutefois les principaux motifs de contestation.

Elle est utile à la société :

Comme premier régulateur des espèces occasionnant des dégâts aux cultures et aux régénérations forestières. En l'absence de prédateurs et, sans la chasse, la faune sauvage proliférerait. Par ailleurs, la suppression de la chasse aurait pour conséquence de faire réaliser par des agents publics la régulation des espèces sauvages, comme cela existe dans le canton de Genève, de faire supporter par la collectivité l'indemnisation des dégâts aux cultures et le coût de la gestion publique de la faune sauvage financés par les redevances chasse, soit un coût total de l'ordre de 190 millions d'euros.

Comme facteur de gestion écologique des territoires et facteur d'équilibre biologique. Elle contribue à la réalisation de programmes concrets favorables aux habitats du petit gibier (haies, talus, mares...) et s'inscrit dans le sens d'une multifonctionnalité de l'agriculture.

Comme art de vivre pour ceux qui s'y adonnent. Elle rythme la vie de certaines régions du sud-ouest, du littoral picard ou en montagne.

Pour le Conseil économique et social, la chasse, conçue comme pratique raisonnée d'exploitation des ressources naturelles renouvelables, doit jouer un rôle dans la restauration de la qualité écologique des territoires et pour le rétablissement de liens harmonieux entre urbains et ruraux.

Pour réinventer cette chasse du XXI^{ème} siècle, légitime et utile à la société, le Conseil a pris le parti de faire confiance aux différents acteurs et de les inviter à dépasser ce qui les oppose.

Les pratiques des chasseurs doivent évoluer

La Fédération des chasseurs a édicté, en avril 2002, une charte de la chasse qui expose les principes d'un développement durable de la chasse et sa contribution à la conservation de la biodiversité. Cette charte pourrait servir de base à un code éthique de la chasse française auquel devrait être adjoint un tronc commun de bonnes pratiques. Il appartiendrait ensuite aux associations de chasse spécialisées de définir des mesures concrètes adaptées à leur mode de chasse spécifique.

Des mesures d'autodiscipline cynégétique, ou d'encouragement, devraient compléter cette démarche volontaire des chasseurs. Au sein des fédérations, un comité des sages pourrait gérer ces mesures.

Sur le plan pénal pourrait être envisagée la création d'un permis de chasse à points assorti d'un barème pour guider les juges, des mesures d'aggravation des peines étant prévues en cas de contrôle positif d'alcoolémie.

Des alliances sont à nouer avec les autres acteurs de la gestion de la faune sauvage et de ses habitats.

Avec l'appui technique et la médiation de l'ONCFS, les chasseurs doivent renforcer leur alliance avec les propriétaires, les agriculteurs et les sylviculteurs.

Des positions communes sont à rechercher entre agriculteurs et chasseurs pour maintenir, par la régulation des effectifs, la compatibilité avec la viabilité économique des exploitations.

Des opérations concrètes de prévention, prévoyant un montage opérationnel et financier, doivent permettre la protection des cultures, les régénérations forestières et les récoltes piscicoles.

Les indemnisations des dégâts agricoles doivent prendre en compte les préjudices réellement subis sans limites de seuil minimal.

Cette alliance avec les agriculteurs doit aussi permettre de faire évoluer les méthodes de production ayant un impact négatif sur la faune et favoriser ainsi la biodiversité et la qualité environnementale du territoire.

La formation des acteurs est importante ; elle permet une meilleure compréhension des enjeux. Le Conseil économique et social recommande l'introduction de modules sur la biodiversité et sur la chasse dans les formations agricoles et dans les formations de protection de la nature.

Des partenariats devraient être proposés aux autres usagers de la nature et aussi aux opposants à la chasse.

Une intégration des objectifs de protection de la nature et de la faune sauvage est à négocier avec les autres usagers, dans leurs guides de bonnes pratiques.

Un système de mesures financières ou fiscales, sur le modèle de la loi Malraux, serait une incitation efficace à la sauvegarde du patrimoine naturel.

Le champ du négociable et les demandes réciproques devraient être clairement identifiés avec les opposants, à la chasse avec lesquels des rencontres devraient être prévues à intervalles réguliers.

Le Conseil économique et social souhaite que les parties prenantes puissent s'accorder sur un processus informel de suivi de la coopération engagée, de consultation en cas de crise et qu'un «*facilitateur-médiateur*», désigné à cet effet, puisse organiser des réunions périodiques de suivi des engagements.

L'Observatoire de la faune sauvage mis en place en juillet 2002 devrait associer toutes les parties prenantes au suivi des populations de gibiers, dont les règles auraient été préalablement définies en commun sur des bases scientifiques, et ainsi favoriser un dialogue serein et constructif.

Les institutions et associations cynégétiques ont un rôle essentiel à jouer.

Le Conseil économique et social est favorable au maintien de ce qui constitue un exemple en Europe : une organisation de la chasse basée sur un partenariat entre un établissement public, l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, et un tissu associatif implanté sur tout le territoire (il y a 70 000 associations de chasse) et structuré.

Fédérations et associations cynégétiques sont les meilleurs supports pour la promotion de la chasse auprès des femmes et des jeunes. Le parrainage des jeunes chasseurs doit être encouragé et «*l'autorisation de chasser accompagné*» rendue plus attractive sans négliger une formation adéquate à la sécurité.

L'Etat doit contribuer au financement de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage pour ses missions régaliennes de police et assurer la prise en charge de la rémunération de ses fonctionnaires qui est, jusqu'à présent, à la charge des chasseurs.

Il est nécessaire de communiquer sur la chasse afin de mieux la faire connaître à partir de l'expérience vécue.

Le Conseil recommande notamment de développer des émissions télévisées cynégétiques à des heures de meilleure écoute.

Les atouts du patrimoine français en liaison avec l'activité de la chasse mériteraient d'être davantage médiatisés, ce qui favoriserait l'accueil d'un plus large public.

Des philosophes et des scientifiques pourraient également être sollicités pour s'exprimer sur la chasse.

Seul un débat dépassionné permettra de prendre des mesures concrètes pour améliorer les pratiques de chasse et favoriser ainsi une bonne conservation de la faune sauvage. L'élaboration concertée entre tous les acteurs de projets territoriaux élaborés en commun fera surgir les contours encore imprécis d'une nouvelle ruralité dont la chasse est un élément important.

C'est ainsi que la chasse pourra demeurer populaire et continuer à apporter du plaisir à ceux qui la pratiquent.

« **RÉINVENTER LA CHASSE POUR LE XXI^{ÈME} SIECLE** »

RAPPORTEUR : VICTOR SCHERRER

NOTE FLASH

Assemblée plénière

10 et 11 décembre 2002

Victor SCHERRER

- Né le 7 mars 1943 à Liège (Belgique)
- Marié, 2 enfants
- Membre du Conseil économique et social depuis 1994
- Membre du groupe des entreprises privées
- Membre de la section de l'agriculture et de l'alimentation ***
- PDG de « *Le goût de la vie* » SA
- Président de l'Association nationale des industries alimentaires (ANIA)
- Président du Conseil de surveillance du SIAL (Salon international de l'alimentation)
- Vice-président du MEDEF
- Administrateur (suppléant) de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)

Diplômes

- Licence ès-sciences économiques
- Diplôme de l'INSEAD (Institut européen d'administration des affaires de Fontainebleau)

Ouvrages

- « *La France paresseuse* » - Editions du Seuil - 1987
- « *Dans la jungle des affaires, pour une morale de l'entreprise* » - Editions du Seuil - 1991
- Auteur du rapport et de l'avis du Conseil économique et social sur « *L'industrie agroalimentaire, force industrielle et chaîne de valorisation* » - 1998 - Journal Officiel, brochure n° 12

Distinction

- Chevalier de la Légion d'Honneur

La dernière loi sur la chasse de juillet 2000 et ses mesures d'application n'ont pas réussi à apaiser les conflits entre chasseurs et opposants à la chasse ou protecteurs de la nature. Pour le Conseil économique et social, il s'agit d'inviter l'ensemble des parties prenantes à changer leur comportement afin de parvenir à une gestion concertée de la faune sauvage et de ses habitats.

La démarche proposée par le Conseil est centrée sur **sept objectifs** :

1. **Redonner confiance aux acteurs**

- le rôle positif et l'utilité de la chasse pour la société doivent être soulignés. La chasse est un exemple de développement durable et un puissant facteur de cohésion sociale ;
- les directives européennes mériteraient d'être clarifiées afin de les rendre compréhensibles et opérationnelles.

2. **Aider les chasseurs à adapter leurs pratiques aux nouvelles attentes de la société** :

- les Fédérations sont invitées à entreprendre une démarche de bonnes pratiques, en veillant notamment au respect de la propriété d'autrui, au respect de l'animal blessé, à une application stricte des règles de sécurité, au respect de l'environnement. Le chasseur doit se faire un devoir de donner une image positive de la chasse ;
- les institutions cynégétiques doivent s'engager à un respect absolu des dates d'ouverture et de fermeture au gibier d'eau définies par les pouvoirs publics ;
- la chasse doit participer à la protection et à l'entretien des zones humides pour accueillir plus d'oiseaux migrateurs sans en augmenter les prélèvements ;
- la Fédération nationale des chasseurs devrait anticiper le remplacement du plomb comme projectile, source de saturnisme pour les oiseaux d'eau, par d'autres métaux moins dangereux pour l'environnement ;
- l'obtention de l'accord des chasseurs locaux pour un arrêt immédiat de toute chasse au pylône à la tourterelle des bois au mois de mai avec possibilité de négocier une contrepartie, est à rechercher ;
- les Fédérations de chasseurs pourraient être désignées par le Préfet comme coordinateur de l'élaboration du document d'objectifs pour les sites d'intérêt cynégétique majeur, éligibles au programme Natura 2000.

Ces adaptations pourraient s'accompagner d'un transfert du pénal au contractuel de mesures d'autodiscipline cynégétique.

3. **Dynamiser les interfaces et conclure des alliances** avec les autres acteurs de la gestion de la faune sauvage et de ses habitats et plus particulièrement avec les propriétaires fonciers, les agriculteurs et les sylviculteurs. Cela doit permettre :

- une meilleure maîtrise des dégâts du gros gibier aux cultures et aux régénérations forestières, notamment par la régulation des effectifs, la prévention et, en derniers recours, l'indemnisation des dégâts agricoles ;
- une évolution des méthodes de la protection et de l'entretien des paysages plus favorables à la biodiversité.

4. **Avoir une approche « conflictuellement » constructive** avec les opposants à la chasse qui permettrait d'avancer sur des points concrets, par exemple au niveau local.5. **Donner à la science une juste place** pour contribuer à résoudre les problèmes prioritaires, en associant toutes les parties prenantes à la définition des modalités de l'étude scientifique de la conservation des espèces.6. **Adapter les structures et les modes de gestion.** Les rôles des différentes institutions et structures associatives doivent être clarifiés :

- l'effort de décentralisation des tâches de gestion des espaces doit être poursuivi ;
- l'Etat doit prendre en charge le financement des missions régaliennes de police assurées par l'ONCFS ;
- le caractère spécifique des associations de chasseurs (cotisation obligatoire) qui jouent un rôle essentiel dans la gestion de la chasse, avec les pouvoirs publics, doit être maintenu ;
- Fédérations et associations doivent faire un effort de recrutement vers les jeunes, les femmes et les jeunes retraités.

7. **Promouvoir une chasse légitime et utile à la société pour le XXI^{ème} siècle**, la chasse lien social entre ville et campagne et au sein des communes rurales.

- Publication 01 44 43 61 77
- Service de la communication

- Diffusion 01 44 43 63 30

Service des archives et de la distribution

- Service de presse 01 44 43 61 25/21

Catherine Léger et Nelly Sauvage

- www.ces.fr